

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **6 novembre 2023**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Est/sont absents:

- Siège #1 - Normand Mercier
- Siège #2 - Annick Patoine
- Siège #3 - Line Fradette
- Siège #4 - Simon Bissonnette
- Siège #5 - Gaétan Labrecque
- Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

## **2023-11-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 2 octobre 2023**

### **4 - FINANCES**

#### **4.1 - Adoption des dépenses du mois d'octobre 2023**

### **5 - ADMINISTRATION**

#### **5.1 - Résolution de concordance et de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 741 400 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2023**

#### **5.2 - Adoption de la soumission pour le refinancement des règlements d'emprunts no 09-2007, no 04-2012, no 04-2013 et no 06-2013 et le financement des règlements d'emprunts no 07-2023**

#### **5.3 - Destruction de certains documents municipaux**

5.4 - Programmation de travaux #4 dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019 à 2023)

## 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Assemblée publique de consultation sur les projets de règlements no 09-2023 et no 10-2023

6.2 - Adoption du second projet de règlement no 09-2023 modifiant les usages dans la zone 14-Ha, la numérotation de la zone 14-Ha, la terminologie de serre agricole ainsi que les normes portant sur les bâtiments complémentaires dans la zone 166-V, du règlement de zonage 09-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

6.3 - Adoption du second projet de règlement no 10-2023 modifiant le plan 4 – affectations du sol, du règlement plan d'urbanisme 08-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

6.4 - Aménagement des bureaux municipaux, plans et devis architecture

6.5 - Aménagement des bureaux municipaux, plans et devis ingénierie

6.6 - Fondation du bâtiment de services, soumission

6.7 - Aménagement de la Maison Saint-Bernard, plans et devis architecture

6.8 - Services de laboratoire pour les jeux d'eau et le bâtiment de services

## 7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Demande de budget additionnel, travaux 9e Rang

7.2 - Engagement de trois employés saisonniers pour la période d'hiver 2023-2024

7.3 - Remplacement de la pompe d'un puits

## 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, remplacement des bandes et accessoires de l'aréna J.E. Métivier

8.2 - Rapport annuel 2022-2023 de la Maison de la Culture de Bellechasse

8.3 - Sentier d'hébertisme au Parc des Bâtisseurs, Fonds régions et ruralité

8.4 - Accès à la piscine de l'école secondaire

## 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

9.2 - Suivi du développement Le Havre du Lac Vert

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

9.4 - Demande de reconduction de la contribution financière d'Agir collectivement dans Bellechasse

9.5 - Le dîner de Noël de l'Oasis 2023

9.6 - Album des finissants 2024 de l'ESSD

9.7 - Communauté chrétienne de Saint-Damien, déneigement

9.8 - Rendez-vous de l'économie circulaire

## 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

## 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 2023-11-02 3.1 - Séance ordinaire du 2 octobre 2023

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

#### 4 - FINANCES

##### 2023-11-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'octobre 2023

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 584 225.51 \$ et des salaires de 110 681.57 \$ en date du 6 novembre 2023 pour les dépenses d'octobre 2023.

#### 5 - ADMINISTRATION

##### 2023-11-04 5.1 - Résolution de concordance et de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 741 400 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland souhaite emprunter par billets pour un montant total de 741 400 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
09-2007	54 400 \$
04-2012	183 600 \$
04-2013	95 900 \$
06-2013	67 500 \$
07-2023	340 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 04-2012 et 06-2013, la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland avait le 11 septembre 2023, un emprunt au montant de 347 000 \$, sur un emprunt original de 531 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéro 04-2012, 04-2013 et 06-2013;

ATTENDU QUE, en date du 11 septembre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 14 novembre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéro 04-2012, 04-2013 et 06-2013;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland avait le 14 mai 2023, un emprunt au montant de 54 400 \$, sur un emprunt original de 100 600 \$, concernant le financement du règlement numéro 09-2007;

ATTENDU QUE, en date du 14 mai 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billet qui sera réalisé le 14 novembre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 09-2007;

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	105 400 \$	
2025	111 900 \$	
2026	118 900 \$	
2027	126 400 \$	
2028	134 400 \$	(à payer en 2028)
2028	144 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 04-2012 et 06-2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 14 novembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 04-2012, 04-2013 et 06-2013, soit prolongé de 2 mois et 3 jours.

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 14 novembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 09-2007, soit prolongé de 6 mois.

**2023-11-05 5.2 - Adoption de la soumission pour le refinancement des règlements d'emprunts no 09-2007, no 04-2012, no 04-2013 et no 06-2013 et le financement des règlements d'emprunts no 07-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2023, au montant de 741 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

105 400 \$    5,43000 %    2024

111 900 \$    5,43000 %    2025

118 900 \$    5,43000 %    2026

126 400 \$    5,43000 %    2027

278 800 \$    5,43000 %    2028

Prix : 100,00000    Coût réel : 5,43000 %

---

#### 2 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

105 400 \$    5,55000 %    2024

111 900 \$    5,55000 %    2025

118 900 \$    5,55000 %    2026

126 400 \$    5,55000 %    2027

278 800 \$    5,55000 %    2028

Prix : 100,00000    Coût réel : 5,55000 %

---

#### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

105 400 \$    5,40000 %    2024

111 900 \$    5,20000 %    2025

118 900 \$    5,20000 %    2026

126 400 \$    5,20000 %    2027

278 800 \$    5,20000 %    2028

Prix : 98,64500    Coût réel : 5,64935 %

---

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2023 au montant de 741 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 09-2007, 04-2012, 04-2013, 06-2013 et 07-2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### **2023-11-06 5.3 - Destruction de certains documents municipaux**

ATTENDU le calendrier de conservation no 120043 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland approuvé le 30 mars 2023 par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui nous permet la destruction d'environ 20 boîtes sur support papier dont l'année de disposition est 2023;

ATTENDU QUE la destruction de ces boîtes se fera par la compagnie « Déchiquetage de Beauce » qui se déplace à notre bureau pour la destruction sécuritaire des documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la municipalité procède à la destruction de certains documents municipaux.

#### **2023-11-07 5.4 - Programmation de travaux #4 dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019 à 2023)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

### **6.1 - Assemblée publique de consultation sur les projets de règlements no 09-2023 et no 10-2023**

L'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements no 09-2023 et no 10-2023 commence à 20 h :

Règlement no 09-2023 modifiant les usages dans la zone 14-Ha, la numérotation de la zone 14-Ha, la terminologie de serre agricole ainsi que les normes portant sur les bâtiments complémentaires dans la zone 166-V, du règlement de zonage 09-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Règlement no 10-2023 modifiant le plan 4 – affectations du sol, du règlement plan d'urbanisme 08-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier expliquent les objectifs des règlements no 09-2023 et no 10-2023.

Le directeur général et greffier-trésorier indique que l'analyse préliminaire des projets de règlements par la MRC de Bellechasse confirme qu'elle est conforme au schéma d'aménagement.

Les personnes intéressées peuvent signer une demande de participation à un référendum. À cet effet, un avis public sera affiché dans les prochains jours.

L'assemblée publique de consultation prend fin à 20 h 03.

### **2023-11-08 6.2 - Adoption du second projet de règlement no 09-2023 modifiant les usages dans la zone 14-Ha, la numérotation de la zone 14-Ha, la terminologie de serre agricole ainsi que les normes portant sur les bâtiments complémentaires dans la zone 166-V, du règlement de zonage 09-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 09-2023 modifiant les usages dans la zone 14-Ha, la numérotation de la zone 14-Ha, la terminologie de serre agricole ainsi que les normes portant sur les bâtiments complémentaires dans la zone 166-V, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

### **2023-11-09 6.3 - Adoption du second projet de règlement no 10-2023 modifiant le plan 4 – affectations du sol, du règlement plan d'urbanisme 08-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte le second projet du règlement 10-2023 modifiant le plan 4 – affectations du sol, du règlement plan d’urbanisme 08-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

**2023-11-10 6.4 - Aménagement des bureaux municipaux, plans et devis architecture**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera bientôt propriétaire de certains bâtiments du site de la Congrégation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut déménager ses bureaux administratifs au 1<sup>er</sup> étage de la Maison mère d’ici l’été 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l’offre de services de la firme d’architecte « Artefac Architecture » pour la préparation des plans et devis en architecture pour la construction des bureaux municipaux au montant budgétaire de 102 000.00 \$;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère;

QUE cette résolution annule la résolution no 2023-07-13.

**2023-11-11 6.5 - Aménagement des bureaux municipaux, plans et devis ingénierie**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera bientôt propriétaire de certains bâtiments du site de la Congrégation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut déménager ses bureaux administratifs au 1<sup>er</sup> étage de la Maison mère d’ici l’été 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l’offre de services de la firme d’ingénierie « Fusion Expert Conseil inc. » pour la préparation des plans et devis en ingénierie pour la construction des bureaux municipaux au montant budgétaire de 84 600.00 \$;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

**2023-11-12 6.6 - Fondation du bâtiment de services, soumission**

CONSIDÉRANT QU’un bâtiment de services abritant une salle électrique, une salle pour la mécanique des jeux d’eau et des espaces sanitaires sera construit au Parc des Sœurs;

CONSIDÉRANT QU’il est essentiel de réaliser minimalement les fondations de ce bâtiment de services avant l’hiver afin de ne pas retarder l’avancement du chantier des jeux d’eau;

CONSIDÉRANT QUE l’entrepreneur « Cité Construction TM inc. » a déposé une offre de services pour la construction clés en main des fondations du bâtiment de services, et ce, incluant l’ingénierie et l’implantation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Cité Construction TM inc. » pour la construction des fondations du bâtiment de services du Parc des Sœurs au montant de 76 156.47 \$ excluant les taxes;

QUE ce montant soit pris à même la réserve financière pour le développement du Parc des Sœurs.

**2023-11-13 6.7 - Aménagement de la Maison Saint-Bernard, plans et devis architecture**

CONSIDÉRANT QUE notre directeur général a procédé au processus d'appel d'offres pour les travaux de rénovation et transformation de la Maison Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT QU'une firme spécialisée a déposé une offre dans le délai imparti, soit le mardi 17 octobre 2023, 10 heures;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission est de 303 534.00 \$ pour les travaux de rénovation et transformation de la Maison Saint-Bernard, volet architecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la firme « Brigad Architecture et Design inc. » de Québec pour les travaux de rénovation et transformation de la Maison Saint-Bernard, volet architecture pour un montant de 303 534.00 \$ taxes incluses.

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site Le Havre du Lac Vert;

**2023-11-14 6.8 - Services de laboratoire pour les jeux d'eau et le bâtiment de services**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mandater un laboratoire dans le cadre du projet de construction du jeu d'eau et du pavillon sanitaire afin de réaliser, entre autres, des essais granulométriques et des essais de résistance en compression du béton ;

CONSIDÉRANT QU'un seul laboratoire est disponible pour réaliser le mandat selon les besoins de la municipalité pour le projet en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil mandate le laboratoire FNX-Innov pour un mandat de services de laboratoire, au coût budgétaire de 10 000 \$ excluant les taxes;

QUE la durée, la fréquence et l'objet des différentes interventions du laboratoire soient contrôlés par le directeur des travaux publics;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site du Parc des Soeurs.

**7 - SERVICE PUBLIC**

**2023-11-15 7.1 - Demande de budget additionnel, travaux 9e Rang**

CONSIDÉRANT QUE le secteur du Lac-Dion est un développement résidentiel important depuis quelques années dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 9<sup>e</sup> Rang est la seule voie de circulation pour se rendre dans le secteur du Lac-Dion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aimerait depuis plusieurs années finaliser les travaux de rechargement sur la partie de 1.3 kilomètre restante;

CONSIDÉRANT QUE le rechargement de cette partie de route nécessite un investissement financier important de la part de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland demande à Madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, un financement spécial pour l'obtention d'une subvention qui permettrait de compléter le rechargement du 9<sup>e</sup> Rang.

**2023-11-16 7.2 - Engagement de trois employés saisonniers pour la période d'hiver 2023-2024**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'engagement de M. Sébastien Brochu, M. Ghislain Labrecque et M. Robert Bilodeau aux postes de journaliers opérateurs saisonniers pour la période d'hiver 2023-2024.

**2023-11-17 7.3 - Remplacement de la pompe d'un puits**

CONSIDÉRANT QUE la pompe de l'un de nos deux puits est défectueuse depuis quelques semaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer du bon fonctionnement de ces deux puits d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de l'entreprise « Turcotte » pour le remplacement de la pompe de l'un de nos deux puits, au montant budgétaire de 25 075.00 \$;

**8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

**2023-11-18 8.1 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, remplacement des bandes et accessoires de l'aréna J.E. Métivier**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – volet 1 du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à augmenter la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état dans toutes les régions du Québec et l'accessibilité à ces infrastructures pour la population;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT QUE des réparations majeures doivent être apportées à l'enceinte de l'aréna J.E. Métivier compte tenu de l'état de désuétude des bandes d'origine (1977) de la patinoire et de certains équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise la présentation du projet de « remplacement des bandes, des baies vitrées et des filets de protection de la patinoire de l'aréna J.E. Métivier » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – volet 1;

QUE le conseil municipal confirme l'engagement de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE le conseil municipal désigne madame Marie-Hélène Labbé, coordonnatrice développement comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

## **8.2 - Rapport annuel 2022-2023 de la Maison de la Culture de Bellechasse**

Le directeur général dépose le rapport annuel de la Maison de la Culture de Bellechasse pour l'année 2022-2023.

## **2023-11-19 8.3 - Sentier d'hébertisme au Parc des Bâtisseurs, Fonds régions et ruralité**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland dispose d'un montant annuel dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 du Gouvernement du Québec qui est administré par la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour objectif de supporter des projets structurants pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite affecter une partie de l'enveloppe du FRR au projet d'aménagement d'un sentier d'hébertisme au Parc des Bâtisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le dépôt du projet d'aménagement d'un sentier d'hébertisme au Parc des Bâtisseurs au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 et d'y affecter un montant de 30 000\$.

QUE le conseil en avise la MRC de Bellechasse aux fins de signature d'entente.

## **2023-11-20 8.4 - Accès à la piscine de l'école secondaire**

CONSIDÉRANT la rupture de services de la piscine de l'école secondaire depuis la pandémie en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci s'est poursuivie à la suite de divers bris à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture a été repoussée à plusieurs reprises dans les dernières années et que cet équipement n'est pas encore accessible à ce jour et que celle de l'école secondaire de St-Anselme vient de réouvrir ses portes;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est d'une grande importance pour les municipalités du sud-est de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services est grandement appréciée par les grands et les petits qui utilisent la piscine de l'école secondaire de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents nous questionnent sur le moment de la réouverture;

CONSIDÉRANT QUE le fait de ne plus avoir accès à la piscine de l'école secondaire rendra plus à risque nos plus jeunes concernant la sécurité aquatique sur les plans d'eau et que ceci devient un enjeu de sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'absence de l'offre aquatique depuis quelques années, il sera clairement plus difficile d'embaucher le personnel adéquat pour la surveillance de la piscine et pour l'enseignement des cours de natation dans l'avenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil presse le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à annoncer publiquement une date de réouverture de la piscine de l'école secondaire Saint-Damien.

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud informe les municipalités desservies par l'école secondaire de Saint-Damien de la nature des bris qui ont mené à cette longue fermeture afin qu'à notre tour, nous puissions répondre aux questions de notre population.

## **9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs**

Certaines problématiques sont survenues lors de l'excavation de la fondation. Au sujet du projet de la fontaine d'eau, celui-ci est encore en analyse pour l'instant.

### **9.2 - Suivi du développement Le Havre du Lac Vert**

Le lancement de l'image de marque « Le Havre du Lac Vert » a eu lieu le 19 octobre dernier devant une soixantaine de personnes.

### **9.3 - Suivi du développement de la Maison mère**

La signature de l'acte de donation devrait se faire après la période des fêtes entre la Congrégation et la Municipalité.

### **2023-11-21 9.4 - Demande de reconduction de la contribution financière d'Agir collectivement dans Bellechasse**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 986 \$ annuellement pour la démarche d'Agir collectivement dans Bellechasse pour les années 2023 à 2028.

### **2023-11-22 9.5 - Le dîner de Noël de l'Oasis 2023**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 250 \$ pour le dîner de Noël de la Résidence pour personnes âgées l'Oasis pour l'année 2023.

**2023-11-23 9.6 - Album des finissants 2024 de l'ESSD**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 200 \$ pour l'album des finissants de l'école secondaire de Saint-Damien pour l'année 2024.

**2023-11-24 9.7 - Communauté chrétienne de Saint-Damien, déneigement**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 2 000 \$ pour le déneigement du stationnement de l'église pour l'année 2024.

**9.8 - Rendez-vous de l'économie circulaire**

La deuxième édition du rendez-vous de l'économie circulaire aura lieu le 23 novembre 2023 au Manoir de Lac-Étchemin. Les élus sont invités à cet évènement.

**10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Asphaltage route Saint-Gérard.

**2023-11-25 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 28.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Drouin,  
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

---

Vincent Drouin  
Greffier-trésorier